

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires Assemblée Générale Mixte du vendredi 15 mai 2009 à 16 heures 30

au siège social : 15 rue des Vanesses - 93420 Villepinte

Les actionnaires nominatifs recevront une convocation accompagnée d'un certain nombre de documents préparatoires à l'Assemblée et d'une formule de demande d'envoi et de renseignements qui leur permettra de recevoir, s'ils le souhaitent, des documents supplémentaires aux frais de la société. Cette formule devra être retournée à la Société Générale - Service des Assemblées - 32 rue du Champ de Tir - B.P. 81236 - 44312 Nantes cedex 3.

Les actionnaires au porteur devront demander ces documents auprès de l'intermédiaire qui gère leurs compte titres, lequel fera lui-même la demande auprès de la Société Générale à l'adresse ci-dessus.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la société http://www.guerbet.com, rubrique investisseurs / information réglementée, et pourront être consultés au siège social de la société.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du Code de commerce, consulter au siège social (15 rue des Vanesses – 93420 Villepinte) ou demander que lui soient envoyés les documents et renseignements prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce, sur demande écrite adressée à la Société Générale, Service Assemblée, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3.